

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN activsoft plus 15L
UFI : M3JC-E0M9-D003-48XW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants, Mélange auxiliaire de lavage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Mentions de danger	:	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
		Elimination:	
		P501	Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

chlorure de
didécyl diméthylammonium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	--------------------------------	----------------	--------------------------

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

	Numéro d'enregistrement		
acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	STOT SE 3; H335 Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 3; H301 STOT SE 3; H335 (Voies respiratoires) Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 329 mg/kg	>= 5 - < 10
Fatty alcohol alkoxylate	113089-47-7	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 10
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 3 - < 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage :
- Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
 - Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 - Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
 - Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Mesures d'hygiène :
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage :
- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
 - Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) :
- Désinfectants, Mélange auxiliaire de lavage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

isopropanol	Non attribuée	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propylèneglycol, Propane-1,2-diol.	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	213 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
isopropanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Citric acid, citric acid	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	> 1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg
propylèneglycol, Propane-1,2-diol.	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	50 mg/kg
	intermittent release	183 mg/l
	STP	20000 mg/l
isopropanol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg
	intermittent release	140,9 mg/l
	STP	2251 mg/l
	Oral(e)	160 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 53,5 °C
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 1,6, 100 % à 25 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	: Donnée non disponible

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,0238 g/cm³ à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Composants:

acide citrique

77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

chlorure de didécyldiméthylammonium

7173-51-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 329 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

Fatty alcohol alkoxyate

113089-47-7:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

propane-2-ol

67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

DL50 oral (Rat): 5.045 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat, mâle et femelle): 10000 ppm

Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 12.874 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium

7173-51-5:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 3 mn
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant
BPL : oui

Fatty alcohol alkoxylate

113089-47-7:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant

propane-2-ol

67-63-0:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

acide citrique

77-92-9:

Résultat : Irritation des yeux

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Fatty alcohol alkoxylate

113089-47-7:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

propane-2-ol

67-63-0:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

acide citrique

77-92-9:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

chlorure de didécylidiméthylammonium

7173-51-5:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	Test de Buehler
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

propane-2-ol

67-63-0:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

chlorure de didécylidiméthylammonium

7173-51-5:

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: négatif

propane-2-ol

67-63-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

acide citrique

77-92-9:

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide citrique

77-92-9:

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	4.000 mg/kg
LOAEL	:	8.000 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	10 d

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 440 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l
Durée d'exposition: 8 Tage
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

didecyldimethylammonium chloride

7173-51-5:

- Toxicité pour les poissons :
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
 - CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
BPL: oui
 - NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
 - CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
 - CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,49 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
 - NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type de Test: Test de Reproduction
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 - CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,057 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 - CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 - NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,021 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
 - CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 - NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,013 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

		CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,06 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 11 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 CE50 (boue activée): 17,9 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 EC20 (boue activée): 8,9 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207
Toxicité pour les plantes	:	CE50: 283 - 1.670 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Méthode: OECD 208
113089-47-7:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Selenastrum capricornutum): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires NOEC (Selenastrum capricornutum): 0,101 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l Méthode: DIN 38412

isopropanol

67-63-0:

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | <p>: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h</p> <p>CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203</p> <p>CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non</p> |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | <p>: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non</p> <p>(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202</p> <p>NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h</p> |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | <p>: CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance</p> <p>CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non</p> <p>CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h</p> <p>CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique</p> |
| Toxicité pour les microorganismes | <p>: CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn</p> <p>EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: DIN 38412</p> |

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 19 d
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

didecyldimethylammonium chloride

7173-51-5:

Biodégradabilité : Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 93,3 %
Durée d'exposition: 28 d
BPL: oui

Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 24 - 70 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

113089-47-7:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

isopropanol

67-63-0:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 10 d
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène : 2,32 g/kg
(DCO)

ThOD : 2,40 g/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

didecyldimethylammonium chloride

7173-51-5:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

isopropanol

67-63-0:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

didecyldimethylammonium chloride

7173-51-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 5,7
Méthode: OCDE ligne directrice 121

isopropanol

67-63-0:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

isopropanol

67-63-0:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Code des déchets

Le code européen des déchets

07 06 99

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 3265
RID : 3265
IMDG : 3265
IATA : 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(chlorure de didécylméthylammonium)
RID : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
()
IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(Didecylmethylammonium chloride)
IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Code de classification : C3
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
RID
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A, S-B
IATA
(Cargo) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
(Passager) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : 7173-51-5

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 625-45-6
50-00-0

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1 100 t	Quantité 2 200 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT		

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 8,64 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% agents de surface non ioniques, parfums, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, GERANIOL, BENZYL SALICYLATE

APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN activsoft plus 15L

WM 1212965

Numéro de commande: 1112965

Version 2.1

Date de révision 16.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000006436